

Nombre de
membres en
exercice

25

Présents et
représentés

23

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉCISIONS DU BUREAU DU GRAND ANNECY

SEANCE du 19 AVRIL 2024

L'an deux mille vingt-quatre
Le dix neuf du mois de avril à huit heures

Le BUREAU du Grand Annecy, dûment convoqué en séance officielle le douze avril deux mille vingt-quatre, s'est réuni au SILA - Salle A. Janin en séance Ordinaire sous la présidence de Frédérique LARDET, Présidente.

Délibération

Date de mise
en ligne

22 AVR. 2024

Déposée en
Préfecture le

22 AVR. 2024

Etaient présents

Jean-Pascal ALBRAN, Christian ANSELME, Pierre BRUYERE, Samuel DIXNEUF, Fabienne DULIEGE, Denis DUPERTHUY, Ségolène GUICHARD, Frédérique LARDET, François LAVIGNE-DELVILLE, Patrick LECONTE, Bruno LYONNAZ, Viviane MARLE, Jean-Claude MARTIN, Catherine MERCIER-GUYON, Thomas MESZAROS, Aurélien MODURIER, Magali MUGNIER, Monique PIMONOW, Marc ROLLIN, Christian ROPHILLE, Didier SARDA, Jean-Louis TOÉ

Avait donné procuration

François ASTORG à Samuel DIXNEUF

Etaient excusé(e)s

Gilles FRANÇOIS, Charlotte JULIEN

Magali MUGNIER est désigné(e) en qualité de Secrétaire de séance

OBJET

MISE EN ŒUVRE DE LA CONCERTATION DU TCSPi - DEMANDE DE SUBVENTIONS "FONDS VERT" AUPRÈS DE L'ÉTAT

Vu l'adoption en août 2021 de la loi Climat et Résilience rendant obligatoire la mise en œuvre de la ZFE-m au 1^{er} janvier 2025 sur le territoire du Grand Annecy ;

Vu la circulaire du 14 décembre 2022 relative au déploiement du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires (fonds vert) et notamment l'axe n° 3 - « Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement du déploiement des zones à faible émission (ZFE) » ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Annecy n° D-2020-277 du 16 juillet 2020, portant délégation de pouvoir du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Annecy n° DEL-2021-162 du 24 juin 2021 relative à l'approbation du Plan climat air énergie territorial et notamment l'action n° 35 visant à la mise en place d'une zone à faible émissions mobilité (ZFE-m) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-139 du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Plan de Mobilité 2030 ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire du Grand Annecy n° DEL-2022-06 du 27 janvier 2022 relative à la réalisation du projet d'un transport collectif en site propre intégral ;

Vu les crédits inscrits au PPI et au budget 2024 du Grand Annecy ;

Dans le cadre de la future zone à faible émission mobilité (ZFE-m) qui devra être opérationnelle au 1er janvier 2025, le Grand Annecy lance la mise en œuvre de la concertation préalable portant sur le projet de transport collectif en site propre intégral.

Considérant l'axe n° 3 du fonds vert visant à « *Améliorer le cadre de vie (...) par l'accompagnement au déploiement de zones à faible émission mobilité (ZFE-m)* », il est proposé de solliciter ce fonds pour financer un projet supplémentaire qui contribue à augmenter le report modal et donc améliorer la qualité de l'air :

- la mise en œuvre de la concertation préalable portant sur le projet de transport collectif en site propre intégral.

Le montant prévisionnel des études et frais de mise en œuvre pour ce projet s'élève à 254 202 € HT.

Considérant qu'il n'y a pas d'indication de taux de participation pour cet axe du fonds vert, il est proposé de solliciter une aide de 63 550 € HT, soit 25 %.

LE BUREAU DECIDE :

d'autoriser la Présidente à solliciter les subventions auprès du Préfet de la Haute Savoie à hauteur de 63 550 € HT dans le cadre du Fonds Vert, et auprès de tout organisme susceptible d'apporter une aide financière au projet.

LA DÉCISION A ÉTÉ ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Voix POUR : 23

Le Secrétaire de séance,



Magali MUGNIER

Pour extrait conforme

Pour la Présidente et par délégation,
Le Directeur général adjoint,



Jean-Christophe BORTOLATO.